

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ALLEX

Par arrêté en date du 17 janvier 2017 le Maire de la commune d'Allex a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique aura lieu du **13 février 2017 au 15 mars 2017 inclus** soit 31 jours consécutifs.

Conformément à la décision du Tribunal Administratif de Grenoble, Monsieur Jean Marie TARREY, Officier de gendarmerie retraité est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Madame Christiane CLERC, directrice d'école élémentaire est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Monsieur Jean Marie TARREY, se tiendra à la disposition du public, à la mairie d'Allex, siège de l'enquête, avenue Henri Seguin 26400 Allex aux dates indiquées ci-dessous :

-lundi 13 février 2017 de 14H00 à 17H00

-mercredi 8 mars 2017 de 14H00 à 17H00

-samedi 25 février 2017 de 9H00 à 12H00

-mercredi 15 mars 2017 de 14H00 à 17H00

-mercredi 1^{er} mars 2017 de 14H00 à 17H00

Les pièces du dossier du PLU (comprenant notamment l'évaluation environnementale et le résumé non technique) auxquelles ont été annexés les avis des personnes publiques et organismes consultés, les délibérations relatives au projet, le bilan de la concertation et le registre mis à disposition du public durant la concertation seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, à la mairie d'Allex, aux jours habituels d'ouverture au public des bureaux de la mairie, à savoir :

-les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8H00 à 12H00

-les lundi et mercredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur – Mairie d'Allex – Avenue Henri Seguin – 26400 Allex. Elles pourront également être adressées par courrier électronique, jusqu'au 15 mars 2017 à 17H00 envoyé à mairie-allex@wanadoo.fr.

Le dossier du PLU et l'ensemble des documents seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-allex.com/, et sur un poste informatique mis à disposition dans une salle de la mairie (aux jours habituels d'ouverture des bureaux de la mairie au public).

Les observations ou propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera dans la huitaine le maire de la commune d'Allex et lui communiquera les observations et propositions écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au maire d'Allex le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions au président du tribunal administratif de Grenoble.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera déposée en mairie d'Allex et sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Allex. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de la commune, responsable du projet, en mairie d'Allex.